

EXTRAIT DU REGLEMENT D'ADMISSION 2020

Moniteur Éducateur

(fiche à conserver par le candidat)

(le règlement complet du processus d'admission peut être consulté sur le site Internet www.irtess.fr)

Adapté au regard de la crise sanitaire COVID-19

Peuvent accéder à la formation les candidats qui ont satisfait aux épreuves d'admission organisées par le Centre de Formation.

La formation peut se faire :

- en Formation Initiale, pour les personnes en poursuite de scolarité ou demandeurs d'emploi
- en Formation Initiale par Apprentissage, pour les moins de 30 ans présentés par leur futur employeur ou le CFA (attestation à joindre à la fiche d'inscription)
- en Formation Professionnelle Continue, pour les salariés du secteur socio-éducatif présentés et inscrits par leur employeur qui s'engage à financer les frais d'inscription et pédagogiques (attestation à joindre à la fiche d'inscription).

1) Conditions d'accès aux épreuves d'admission

Aucun diplôme n'est exigé, cependant il est nécessaire de témoigner de sérieuses capacités d'expression écrite et d'analyse.

2) Dates limite d'inscription sur internet

- **le 18 février 2020 au plus tard**, pour les candidats devant passer l'épreuve écrite d'admissibilité
Pour valider votre inscription, cette fiche d'inscription, accompagnée des pièces demandées, doit être envoyée impérativement à l'IRTESS **avant le 19 février 2020 minuit** (cachet de la poste faisant foi).

- **le 22 mars 2020 au plus tard**, pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité
Pour valider votre inscription, cette fiche d'inscription, accompagnée des pièces demandées, doit être envoyée impérativement à l'IRTESS **avant le 23 mars 2020 minuit** (cachet de la poste faisant foi).

3) Déroulement des épreuves

Les épreuves d'admission comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. **L'épreuve orale d'admission, prévue début JUIN, est remplacée par une étude du dossier de candidature. Ce dossier est constitué par la lettre de motivation, le CV et [un questionnaire de candidature](#).**

1ère partie : ADMISSIBILITE - ECRIT : Samedi 7 mars 2020 de 9h à 11h30
à l'IRTESS - 2 rue Professeur Marion - 21000 DIJON

Cette épreuve permet de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats - Commentaire de texte sur un sujet d'actualité durée = 2 heures.
Pour être déclaré admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission, le candidat ayant passé l'écrit, doit obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne, soit 10/20.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité (articles 2, de l'arrêté du 20/06/2007) les titulaires :

- 1 - d'un « Diplôme, Certificat homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV » ou du Baccalauréat
- 2 - ou « d'un Diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du Baccalauréat » ou Lauréat de l'Institut de Service Civique
- 3 - ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV :
 - Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile - Diplôme d'État d'assistant familial
 - Diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

2ème partie : ADMISSION - ORAL est remplacée par une étude des dossiers

Elle concerne les candidats déclarés admissibles après les résultats de l'écrit et les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'épreuve orale ME, prévue début Juin 2020 est remplacée par une étude des éléments constituant le dossier de candidature, à savoir : la lettre de motivation, le CV et [le questionnaire](#).

Cette épreuve est destinée à apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession au regard de la spécificité du public et du contexte de l'intervention sociale, ainsi que son adhésion au projet pédagogique du Centre de Formation.

La Commission d'admission évaluera cette épreuve selon les critères suivants :

- Capacité du candidat à construire sa motivation
- Capacité du candidat à exprimer une vision de la profession de moniteur éducateur
- Capacité du candidat à se projeter dans la formation
- Capacité d'ouverture au monde, à la société / intérêt pour les questions sociales et /ou participation à la vie sociale
- Capacité du candidat à énoncer un projet de formation motivé, structuré et argumenté

Il est donc recommandé de compléter soigneusement [le questionnaire](#).

Cette épreuve est notée sur 20 à partir de 5 items. Toute note inférieure à la moyenne à l'un des items est éliminatoire.

L'admission sera prononcée uniquement à partir des notes obtenues à cette épreuve.

La liste des candidats admis comprend une liste principale, ainsi qu'une liste complémentaire de candidats susceptibles d'être admis à la rentrée scolaire en fonction d'éventuels désistements de la liste principale.

Elles seront accessibles sur www.irtess.fr le 25/06.

Chaque candidat recevra ses résultats individuellement par mail.

Les candidats non admis peuvent avoir des explications de leur résultat en adressant une demande écrite à la Directrice de pôle.

IMPORTANT : les résultats ne sont valables que pour l'année en cours.

4) Frais d'inscription au concours

Coût des épreuves d'admission 2020 :

- **101 €** pour l'épreuve écrite.

- **115 €** pour l'épreuve orale : un dossier spécifique sera alors demandé. **Du fait de l'aménagement de cette épreuve d'admission, le présent tarif sera révisé à la baisse. Les modalités de remboursement de la différence tarifaire seront précisées ultérieurement aux candidats par mail.**

Pour les candidats passant leur épreuve dans les **DOM-TOM**, les frais d'inscription sont majorés de **50 €**.

5) Frais de formation,

À titre indicatif, en 2019	Formation Initiale	Formation Initiale par la voie de l'Apprentissage	Formation Professionnelle Continue
Frais d'inscription	184 € X 2 années scolaires	Forfait CFA	184 € X 2 années scolaires
Frais de scolarité	350 € X 2 années scolaires	<i>Prendre attache auprès du CFA sanitaire et social hors les murs de BFC au</i>	/
Frais pédagogiques	financés par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	<i>03.80.69.24.07 ou à contact@cfasanitaireetsocial.fr</i>	12 103 € pour l'ensemble des 2 années scolaires

Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent dus.